29 août 2024

## Informations aux parents concernant le service d'orthophonie

L'orthophoniste scolaire travaille en collaboration avec les intervenants scolaires et les parents ainsi que directement auprès des élèves afin de **prévenir**, **d'identifier et de traiter les difficultés langagières**, qu'elles se manifestent en modalité orale ou écrite, en compréhension ou en expression.

En milieu scolaire, les interventions de l'orthophoniste peuvent prendre différentes formes :

## **❖** Pour tous les élèves, selon les besoins :

- ✓ Informations/conseils généraux aux intervenants et aux parents;
- ✓ Activités variées de stimulation langagière en classe (en grand groupe ou en sous-groupe);
- ✓ Activités variées de stimulation langagière en sous-groupe hors de la classe;
- ✓ Activités de dépistage et observations en classe;
- ✓ Conseils ciblés ou recommandations personnalisées en lien avec les besoins;

## ❖ Pour certains élèves présentant des besoins spécifiques (avec l'autorisation parentale) :

- ✓ Évaluation orthophonique;
- ✓ Rééducation orthophonique\* (interventions individuelles ou en sous-groupe, en classe ou hors classe);
- ✓ Collaboration au *Plan d'intervention* de l'élève:

\*Dans un souci de prévention, les services en orthophonie sont offerts en priorité aux élèves du préscolaire et de la 1ère année. Les modalités de services (séances individuelles vs sous-groupe; nombre de séances; calendrier des séances) sont à déterminer chaque année en fonction des besoins de l'élève, de la disponibilité des ressources et des priorités établies par l'équipe-école. Les parents des enfants pour qui des séances de rééducation sont prévues seront tous contactés au moment opportun. Pour les élèves de 2e à la 6e année, des interventions de nature indirecte (informations et conseils aux parents/intervenants, participation au plan d'intervention s'il y a lieu, collaboration avec des partenaires externes, etc.) sont généralement favorisées.

Enfin, <u>si votre enfant reçoit des services en orthophonie à l'externe (clinique privée, CIUSSS, etc.)</u>, ou s'il en a reçu dans le passé, n'hésitez pas à nous communiquer l'information. Nous serons ainsi mieux outillés pour soutenir votre enfant dans son parcours scolaire.

N'hésitez pas à communiquer avec l'école pour toute question supplémentaire.

Merci!

Geneviève Marcil, orthophoniste École de l'Harmonie (St-Édouard) (418) 666-4666 #4695 genevieve.marcil@cssps.gouv.qc.ca